RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Arrondissement de Bordeaux Mairie de Saint-Médard-en-Jalles



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CRISE SANITAIRE - EXONÉRATION DE LOYERS DE L'ASSOCIATION ECLIPSE.
DÉCISION

Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.

Présents:

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin Mme Berbis à Mme Canouet M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022

Rendue exécutoire le : 11 février 2022

Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

CRISE SANITAIRE - EXONÉRATION DE LOYERS DE L'ASSOCIATION ECLIPSE. DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

L'association Eclipse anime l'espace de co-working, espace de travail partagé en open space, pour les télétravailleurs et les indépendants.

En raison de la crise sanitaire, les espaces de co-working ont fait l'objet de mesures de fermeture administrative et d'une réouverture progressive avec une jauge d'accueil réduite de moitié. Malgré un plan de communication renforcé, une dynamique de portes ouvertes pour découvrir l'espace et de jours d'essai gratuit, le nombre de co-workers fréquentant l'espace ne permet pas à l'association de couvrir l'ensemble de ses charges.

L'association Eclipse occupe les locaux au 62 place de la République, qui sont propriété de la Ville. En tant que locataire, elle verse un loyer mensuel à la Ville qui s'élève à 816,67 € HT (980 € TTC). Ces recettes sont perçues sur le budget principal de la Ville.

Dans ces conditions et en raison du contexte très exceptionnel qui perdure, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'association Eclipse en lui accordant une exonération de loyers de douze mois (du loyer de février 2022 à janvier 2023).

Le montant total de cette exonération s'élève à 11 760 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une exonération de loyers de douze mois à l'association Eclipse à compter du loyer du mois de février 2022.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S).

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 9 février 2022

pour expédition conforme

Le maire,

Stéphane Delpeyrat





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité: VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur: Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes	
Nature de l'acte :	Délibérations	
Numéro de l'acte :	DG22_020 2022-02-09 00:00:00+01	
Date de la décision :		
Objet:	CRISE SANITAIRE - EXONÉRATION DE	
	LOYERS DE L'ASSOCIATION ECLIPSE.	
	DÉCISION	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers	
Identifiant unique :	033-213304496-20220209-DG22_020-DE	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification:	Non notifiée	

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier	
Nom métier :			
033-213304496-20220209-DG22_020-DE-1-1_0.xml	text/xml	893	
Nom original :			
DG22_020.pdf	application/pdf	467259	
Nom métier :			
99_DE-033-213304496-20220209-DG22_020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	467259	

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2022 à 10h21min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2022 à 10h21min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2022 à 10h21min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2022 à 10h27min06s	Reçu par le MI le 2022-02-11